

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
20 août 2009 (20.08.2009)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2009/101310 A1

- (51) Classification internationale des brevets :
B62B 3/14 (2006.01) G09F 3/20 (2006.01)
B62B 5/06 (2006.01) G09F 23/06 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2009/050147
- (22) Date de dépôt international :
2 février 2009 (02.02.2009)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
0850678 4 février 2008 (04.02.2008) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : ITOU [FR/FR]; 3 rue Parmentier, F-93100 Montreuil (FR).
- (72) Inventeur; et
- (75) Inventeur/Déposant (pour US seulement) : TRIDON DE REY, Hubert [FR/FR]; 13 rue Henri Rivière, F-94170 Le Perreux Sur Marne (FR).
- (74) Mandataire : FOSSE, Danièle; Bletry & Associés, 23 rue du Renard, F-75004 Paris (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM,

AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues (règle 48.2.h)

(54) Title : BRACKET FOR THE EQUIPMENT OF A ROLLING CART, PARTICULARLY A SHOPPING CART

(54) Titre : CONSOLE POUR L'EQUIPEMENT D'UN CHARIOT ROULANT, NOTAMMENT DE SUPERMARCHÉ

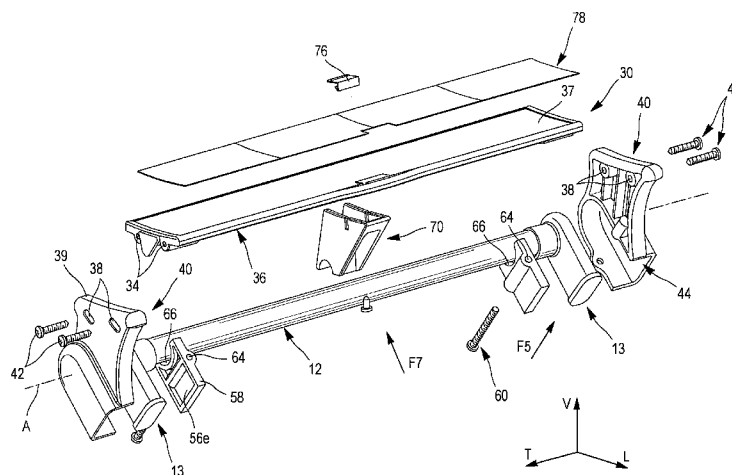


FIG. 4

(57) Abstract : The invention relates to a bracket (30) of the type that comprises a transverse platen (36) extending in the vicinity of the handle bar (12) of the cart, and two flanges (40) for bearing and attaching the bracket (30), characterised in that each side flange (40) includes a housing (44) that has a shape complementary to the outer outline of the associated part (13) for assembling the handle bar (12) and is open transversally towards the inside, and a plate (54) for closing the housing, that can be attached to the side flange (40) in order to enclose the assembling part (13) transversally in the housing (44) and to immobilise the side flange (40) on the assembling part (13).

(57) Abrégé :

[Suite sur la page suivante]

WO 2009/101310 A1

L'invention propose une console (30) du type comportant une platine transversale (36) qui s'étend au voisinage de la barre de manœuvre (12) du chariot, et deux ailes (40) de support et de fixation de la console (30), caractérisée en ce que chaque aile latérale (40) comporte un logement (44) qui est de forme complémentaire du contour externe de la pièce associée (13) d'assemblage de la barre de manœuvre (12) et qui est ouvert transversalement vers l'intérieur, et une plaque (54) de fermeture du logement qui est apte à être fixée sur l'aile latérale (40) pour enfermer la pièce d'assemblage (13) transversalement dans le logement (44) et pour immobiliser l'aile latérale (40) sur la pièce d'assemblage (13).

"Console pour l'équipement d'un chariot roulant, notamment de
supermarché"

La présente invention concerne une console qui est apte à équiper
5 un chariot roulant, par exemple de supermarché ou de gare, ou encore
d'aérogare, et qui constitue notamment un support d'affichage publicitaire.

Un chariot roulant destiné à la clientèle de magasins en libre service
permet à son utilisateur d'y loger différents articles et objets collectés dans le
10 magasin au cours de ses achats.

Un tel chariot roulant comporte un panier supérieur qui est par
exemple constitué d'une ossature en fil métallique, le chariot étant monté sur
un train roulant inférieur.

Chacune des deux parois latérales verticales opposées du chariot et
15 de son panier se prolonge, à son extrémité arrière supérieure, par un
montant (ou brancard) qui s'étend globalement vers le haut et vers l'arrière.

Le chariot comporte ainsi deux montants latéraux entre lesquels
s'étend une barre horizontale transversale cylindrique de section circulaire,
aussi appelée poignée, qui sert à la manœuvre du chariot par l'utilisateur
20 situé en arrière du chariot.

La barre de manœuvre est en général un élément tubulaire fixé entre
les deux montants.

Dans le cas d'un chariot en fil métallique, chaque montant est
essentiellement constitué par un fil métallique replié en U renversé.

25 La fixation de la poignée tubulaire sur l'extrémité supérieure
conformée en un arceau en U en fil métallique fait appel par exemple à une
pièce d'assemblage en matière plastique moulée, en forme de manchon,
présentant une gorge ayant un contour en forme de U renversé qui reçoit
l'extrémité supérieure du montant correspondant, la zone centrale supérieure
30 d'extrémité arrière de cette pièce d'assemblage portant une protubérance
transversale horizontale destinée à être engagée dans l'une des deux
extrémités de la barre tubulaire de manœuvre.

On connaît aussi une autre conception de chariot, par exemple du type de celle décrite et représentée dans le document US-A-5.613.696, dont la structure est réalisée essentiellement à partir d'éléments moulés en matière plastique mais qui présente des caractéristiques communes à celles
5 décrites ci-dessus pour la fixation de la barre horizontale de manœuvre, à savoir que chaque paroi latérale du chariot comporte un montant supérieur, ou brancard, entre lesquels s'étend la poignée de manœuvre.

On a proposé de nombreuses solutions pour équiper de tels chariots d'accessoires, et notamment de supports publicitaires qui sont visibles par
10 l'utilisateur au cours de sa manœuvre du chariot dans le magasin.

De tels exemples sont illustrés notamment par les documents WO-A-96/30247, WO-A-96/11130, WO-A-98/05022, WO-A-03/057543, WO-A-05/052899, EP-A-1.582.432, US-A-7.036.725 ou encore US-A-5.320.443.

Parmi ces documents, de nombreuses solutions consistent en une
15 console apte à équiper le chariot, la console comportant une platine transversale arrière en forme générale de plaque qui s'étend globalement horizontalement, au voisinage de la barre de manœuvre, notamment pour constituer un support d'affichage publicitaire, et comportant deux ailes latérales verticales parallèles de support de cette platine arrière et de fixation
20 de la console sur le chariot, dont chacune comporte une ouverture apte à être traversé par la barre de manœuvre.

Ainsi, une fois montées sur le chariot, les deux ailes de support de la console sont traversées par la barre de manœuvre.

Dans le document WO-A-9630247, il est proposé une première
25 version selon laquelle les ailes latérales verticales sont fixées sur la poignée de manœuvre par des moyens de serrage avec des vis. Cette solution a pour inconvénient d'occuper une partie de la poignée de manœuvre et de faire appel à des moyens de fixation peu fiables dans le temps.

Une autre solution proposée dans ce document consiste à remplacer
30 les moyens existant sur un chariot, faisant appel à une pièce d'assemblage en matière plastique moulée en forme de manchon, pour la fixation de la

poignée de manœuvre, par des pièces spéciales qui se prolongent pour le support et la fixation de la platine.

Cette solution permet de dégager toute la longueur de la poignée de manœuvre du chariot et d'écarter transversalement les ailes de support de la platine, mais elle a pour inconvénient de nécessiter une modification
5 importante de tous les chariots existants que l'on désirerait équiper de la platine.

Afin de remédier à ces inconvénients, l'invention propose une
10 console apte à équiper un chariot roulant, le chariot étant :

- du type comportant deux montants latéraux parallèles opposés d'orientation longitudinale qui s'étendent globalement vers le haut et vers l'arrière, et entre lesquels s'étend une barre horizontale transversale cylindrique de section circulaire pour la manœuvre du chariot par un
15 utilisateur situé longitudinalement derrière le chariot ;

- et du type dans lequel l'extrémité supérieure de chaque montant latéral est munie d'une pièce d'assemblage, de forme générale convexe, qui reçoit l'extrémité supérieure du montant correspondant, et qui comporte une protubérance qui s'étend horizontalement et transversalement vers l'intérieur
20 pour coopérer avec une extrémité libre de la barre tubulaire de manœuvre du chariot,

la console étant du type comportant :

- * une platine transversale en forme générale de plaque qui s'étend globalement horizontalement, au voisinage de la barre de manœuvre, notamment pour constituer un support d'affichage publicitaire ; et
25

- * deux ailes latérales verticales parallèles de support de la platine et de fixation de la console sur le chariot dont chacune comporte une ouverture apte à être traversée par la barre de manœuvre, caractérisée en ce que chaque aile latérale comporte :

- un logement qui est de forme complémentaire du contour externe de
30 la pièce associée d'assemblage de la barre de manœuvre et qui est ouvert transversalement vers l'intérieur ;

- et une plaque de fermeture du logement qui est apte à être fixée sur l'aile latérale pour enfermer la pièce d'assemblage transversalement dans le logement et pour immobiliser l'aile latérale sur la pièce d'assemblage.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

5 - le logement est délimité par une paroi latérale plane de fond qui s'étend longitudinalement dans un plan vertical et par une paroi latérale qui épouse une partie complémentaire convexe de la pièce d'assemblage, et la plaque de fermeture est délimitée par une face latérale plane qui s'étend longitudinalement dans un plan vertical et par un bord d'extrémité arrière
10 concave qui épouse une partie complémentaire convexe de la pièce d'assemblage ;

 - la paroi latérale comporte un tronçon en arc de cylindre concave sensiblement coaxial à la barre de manœuvre, et le bord d'extrémité arrière concave comporte un tronçon en arc de cylindre sensiblement coaxial à la
15 barre de manœuvre ;

 - la plaque est délimitée par deux bords latéraux parallèles et opposés qui sont reçus entre deux tronçons parallèles en vis-à-vis de la paroi latérale de manière que la plaque de fermeture soit logée à l'intérieur du logement ;

20 -selon une première forme de réalisation, la plaque de fermeture est fixée sur l'aile latérale au moyen d'au moins une tige de fixation qui s'étend à travers des trous complémentaires alignés de la plaque de fermeture et de l'aile latérale associée ;

 -selon une deuxième forme de réalisation, la paroi latérale comporte
25 un rebord s'étendant parallèlement à la paroi latérale plane de fond dudit logement, ledit rebord délimitant entre lui et la pièce d'assemblage un espace dans lequel la plaque de fermeture est engageable pour fermer ledit logement ;

 - de préférence, la plaque de fermeture comporte sur sa face opposée
30 à la face latérale plane, une partie centrale qui se trouve en saillie par rapport aux bords longitudinaux de la plaque, la plaque de fermeture étant engageable dans l'espace entre la pièce d'assemblage et le rebord, lesdits

bords longitudinaux se logeant derrière le rebord tandis que la partie centrale de la plaque en saillie se loge dans le plan défini par le rebord ;

- de préférence la plaque de fermeture comporte des moyens de verrouillage de son engagement dans le logement ;

5 - le logement est ouvert longitudinalement vers l'avant de manière à permettre la mise en place de l'aile latérale sur la pièce d'assemblage par introduction de la pièce d'assemblage dans le logement selon une direction longitudinale et verticale ;

10 - la plaque est réalisée sous la forme d'une pièce distincte qui est fixée entre les extrémités supérieures libres en vis-à-vis des ailes latérales ;

- la platine, les ailes latérales et les plaques de fermeture sont réalisées par moulage en matière plastique ;

- la console présente une symétrie générale de conception par rapport à un plan longitudinal et vertical médian ;

15 - la console comporte une béquille apte à être interposée entre la paroi cylindrique convexe de la barre de manœuvre et une portion centrale en vis-à-vis de la face inférieure de la platine.

20 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention, ainsi que des détails de conception et de réalisation apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue latérale en élévation d'un chariot roulant de magasin en libre service selon l'état de la technique ;

25 - la figure 2 est une vue en perspective de trois-quarts arrière gauche d'un chariot du type de celui illustré à la figure 1 et qui est équipé d'une console selon l'invention dont tous les composants sont illustrés en position assemblée ;

30 - la figure 3 est une vue en perspective éclatée de trois-quarts arrière gauche des principaux composants du chariot et de la console de la figure 2 ;

- la figure 4 est une vue en perspective analogue à celle de la figure 3, selon un autre angle de vue

- la figure 5 est une vue de détail à plus grande échelle selon la flèche F5 de la figure 4 ;
- la figure 6 est une vue analogue à celle de la figure 5 illustrant les mêmes composants en position assemblée et fixés entre eux ;
- 5 - - la figure 7 est une vue de détail à plus grande échelle selon la flèche F7 de la figure 2 qui illustre la béquille en position assemblée ;
- la figure 8 représente une vue en perspective de trois-quarts arrière droite d'une console selon une deuxième forme de réalisation de l'invention dont tous les composants sont illustrés en position
10 assemblée ;
- les figures 8a, 8b et 8c représentent respectivement une vue en perspective avant, une vue en perspective arrière et une vue en perspective latérale de la console selon la figure 8 ;
- les figures 9a, 9b et 9c représentent respectivement une vue en
15 perspective avant, une vue du dessus et une vue en coupe au niveau de la ligne A-A d'une plaque de fermeture de la console représentée à la figure 8 ;
- la figure 10 représente une vue en perspective arrière d'une béquille pour la console de la figure 8 ;
- 20 - la figure 11 représente une vue en perspective latérale de la béquille de la figure 10.

Dans la description qui va suivre, des composants ou éléments identiques, similaires ou analogues seront désignés par les mêmes chiffres de référence.

- 25 On adoptera la terminologie vertical, horizontal, supérieur, inférieur, en référence à la gravité terrestre et la terminologie longitudinal, vertical et transversal en référence aux trièdre L, V, T indiqué sur les figures, l'axe longitudinal "L" étant par convention orienté d'arrière vers l'avant du chariot.

- 30 On a représenté à la figure 1, un chariot roulant 10 à structure en fil métallique plié et soudé comportant de manière connue, à sa partie arrière, une barre horizontale de manœuvre 12 d'axe horizontal A qui est fixée en haut des deux montants ou brancards latéraux opposés 14 dont chacun est

ici réalisé par un fil métallique 16 plié en U renversé et s'étend dans un plan vertical.

La fixation de la barre 12 sur les sommets convexes des montants 14 en fil 16 est ici, de manière connue, réalisée au moyen de deux pièces
5 d'assemblage 13 en matière plastique moulée.

De manière connue, la barre horizontale de manœuvre 12 sert de support à un dispositif dit "monnayeur" 18.

De manière connue la partie arrière du panier 11 est équipée d'un siège repliable 20 destiné à recevoir un enfant 22.

10 Une tige horizontale fixe supérieure 24 porte aussi, de manière connue, un crochet central 26.

La barre de manœuvre, ou poignée, 12 permet de faire rouler le chariot 10 longitudinalement d'arrière en avant, c'est-à-dire de la gauche vers la droite en considérant la figure 1 selon l'axe L du trièdre L, V, T.

15 A l'exception du monnayeur, le chariot 10 présente une symétrie générale de conception selon un plan vertical médian (non représenté) contenant les axes L et V.

L'axe horizontal A de la barre 12 est parallèle à l'axe transversal et horizontal T du trièdre.

20 Selon une conception connue, et comme on peut le voir plus en détails notamment aux figures 5 et 6, chaque pièce d'assemblage 13 est une pièce de forme générale convexe, ici moulée en matière plastique, à l'intérieur de laquelle s'étend et est fixé l'extrémité supérieure libre en U 16 du montant 14.

25 La pièce d'assemblage 13 est en forme générale d'un manchon qui est délimité par deux faces latérales planes et verticales intérieure 15i et extérieure 15e, et par une paroi supérieure en arc de tore convexe 17.

A son extrémité supérieure, depuis sa face latérale intérieure 15i, la pièce d'assemblage 13 comporte au moins un tronçon 19 qui s'étend
30 transversalement vers l'intérieur et qui coopère avec le tronçon d'extrémité libre en vis-à-vis de la barre 12 pour le montage et la fixation de la barre de manœuvre sur le chariot 10.

Le tronçon 19 est un tronçon de contour externe cylindrique convexe coaxial à l'axe de la barre 12 et délimité par sa surface périphérique 21.

Les moyens de montage et de fixation de la barre 12 de conception connue ne seront pas décrits ici plus en détails.

5 On a représenté aux figures 2 et suivantes, un exemple mode de réalisation d'une console 30 qui est ici constituée pour l'essentiel d'une première pièce supérieure 36 et de deux ailes inférieures 40 qui sont parallèles et dont chacune s'étend dans un plan vertical.

10 La console 30 présente une symétrie générale de conception par rapport à un plan longitudinal et vertical médian.

Ces trois pièces principales 36 et 40 sont chacune réalisée par moulage en matière plastique et elles sont reliées entre elles, pour constituer la console 30, selon une technique d'assemblage qui sera décrite par la suite.

15 Dans le deuxième exemple de mode de réalisation représenté aux figures 8 et suivantes, la console 300 est également constituée pour l'essentiel d'une partie supérieure 360 et de deux ailes inférieures 400 qui sont parallèles et dont chacune s'étend dans un plan vertical. La console 300 présente une symétrie générale de conception par rapport à un plan
20 longitudinal et vertical médian, cependant les trois parties principales 360 et 400 sont réalisées d'une seule pièce par moulage en matière plastique pour constituer la console 300.

La console 30 comporte ainsi une platine transversale supérieure 36 en forme générale d'une plaque qui s'étend globalement horizontalement
25 avec sa face supérieure libre 37 orientée vers le haut et visible par l'utilisateur, la platine supérieure 36 étant située verticalement au-dessus et sensiblement au droit de la barre 12 et son axe A.

Chaque aile 40 est une aile latérale verticale 40 de la console qui est une aile à la fois de support de la platine supérieure 36 et de fixation de la
30 console 30 sur la barre 12 du chariot 10.

Les deux ailes verticales 40 et la platine supérieure 36 sont ici assemblées entre elles par un ensemble de deux paires de vis 42 qui

s'étendent verticalement horizontalement et transversalement vers l'intérieur, les tiges des vis s'étendant à travers des trous 38 formés à cet effet dans les tronçons supérieurs renforcés 39 des ailes latérales 40 et leurs extrémités filetées étant vissées dans des trous complémentaires 34 de la platine 36.

5 Chaque aile latérale 40 est en forme générale d'une plaque qui s'étend dans un plan vertical et qui, en position assemblée et fixée de la console sur le chariot, s'étend sensiblement dans le même plan que le montant 13 associé.

10 Conformément à l'invention, les ailes latérales 40 sont conçues pour assurer le montage et la fixation de la console 30 sur le chariot, sans coopérer avec la barre ou poignée de manœuvre 12 qui conserve sa fonction.

La conception selon l'invention ne nécessite aucune modification du chariot 10 existant pour le montage et la fixation de la console 30.

15 Chaque aile latérale 40 comporte, à son extrémité globalement inférieure, un logement 44 qui est réalisé venu de matière par moulage.

La forme et le profil du logement 44 sont complémentaires de ceux de la pièce d'assemblage 13.

20 Le logement 44 est ouvert transversalement vers l'intérieur et verticalement selon la direction longitudinale et vers le bas.

Le logement 44 est délimité transversalement vers l'extérieur par une paroi latérale plane de fond 46 qui s'étend longitudinalement dans un plan vertical et par une paroi latérale 48 qui épouse la partie complémentaire convexe de la pièce d'assemblage 13.

25 La paroi latérale 48 comporte un tronçon supérieur arrière 50 en arc de cylindre concave sensiblement, coaxial à l'axe A de la barre de manœuvre 12.

La paroi latérale 48 comporte aussi deux tronçons parallèles plans 52 en vis-à-vis.

30 La profondeur, selon la direction transversale, du logement 44 est telle que, en position montée, la pièce d'assemblage 13 est entièrement

logée dans le logement 44 (voir figure 6) et qu'il est aussi possible d'y loger une plaque 54 de fermeture du logement 44.

La fonction de la plaque 54 est de fermer transversalement le logement 44 pour y emprisonner la pièce d'assemblage.

5 La plaque de fermeture 54 est délimitée par deux faces principales parallèles et opposées, respectivement intérieure 56i et extérieure 56e, chaque face latérale 56i et 56e étant une face plane qui s'étend longitudinalement dans un plan vertical.

10 La plaque de fermeture 54 est délimitée par deux bords latéraux parallèles et opposés 58 qui sont aptes à être reçus entre les deux tronçons parallèles plans 52 du logement 44, avec un jeu faible de manière que la plaque de fermeture 54 soit logée à l'intérieur du logement 44 (voir figure 6).

15 La fixation de la plaque de fermeture sur l'aile latérale 40 est ici assurée par une vis 60, ou par une tige emmanchée à force, dont la tige s'étend à travers des trous ou alésages alignés complémentaires 62 et 64 formés dans l'aile 40 et la plaque de fermeture 54.

20 Afin d'immobiliser l'aile avec sa plaque de fermeture pratiquement sans jeu, par rapport à la pièce d'assemblage 13, la plaque de fermeture 54 est délimitée longitudinalement vers le haut et vers l'arrière par une partie complémentaire convexe de la pièce d'assemblage.

Plus précisément, la plaque de fermeture 54 est délimitée par un bord d'extrémité arrière concave 66 qui épouse une partie complémentaire convexe de la surface périphérique 21 convexe du tronçon 19 de la pièce d'assemblage 13.

25 De par cette coopération, et du fait que le tronçon 50 épouse lui aussi pratiquement sans jeu la paroi supérieure en arc de tore convexe 17, l'aile latérale est immobilisée sans jeu par rapport à la pièce d'assemblage 13, et donc par rapport au montant 14.

30 Si nécessaire, et pour renforcer la platine dans sa portion centrale, on peut prévoir une béquille 70 moulée en matière plastique qui est interposée verticalement entre la face inférieure 35 de la platine 36 et la portion en vis-à-vis de la barre de manœuvre 12.

La béquille 70 peut être fixée à la platine 36 par une vis 72 pour former un tout avec cette dernière, l'extrémité libre inférieure de la béquille 70 comportant un évidement concave 74 complémentaire du profil de la barre 12.

5 La béquille 70 peut par exemple être centrée transversalement en laissant ainsi libre la quasi-totalité de la longueur de la barre de manœuvre 12 pour sa préhension par l'utilisateur du chariot 10, la barre 12 pouvant bien entendu aussi être équipée librement d'un monnayeur.

10 La béquille peut aussi occuper une série d'autres positions en insérant la vis 72 dans un des trous 73 prévus à cet effet. Il est ainsi possible de placer la béquille en fonction par exemple de la présence et de la position d'un monnayeur sur le chariot à équiper.

15 La face supérieure 37 de la platine arrière 36 délimite notamment un espace publicitaire 80 apte à recevoir par exemple un dépliant ou une plaquette 78 amovible et fixé au moyen d'une pince élastique 76.

En variante, la platine peut constituer un support pour un écran d'affichage électronique.

20 Dans le deuxième exemple de mode de réalisation représenté aux figures 8 et suivantes, la console 300 est également constituée pour l'essentiel d'une partie supérieure 360 et de deux ailes inférieures 400 qui sont parallèles et dont chacune s'étend dans un plan vertical. La console 300 présente une symétrie générale de conception par rapport à un plan longitudinal et vertical médian, cependant les trois parties principales 360 et 400 sont réalisées d'une seule pièce par moulage en matière plastique pour
25 constituer la console 300.

30 La console 300 comporte ainsi une platine transversale supérieure 360 en forme générale d'une plaque qui s'étend globalement horizontalement avec sa face supérieure libre 370 orientée vers le haut et visible par l'utilisateur, la platine supérieure 360 étant située verticalement au-dessus et sensiblement au droit de la barre 12 et son axe A.

Chaque aile 400 est une aile latérale verticale 400 de la console qui est une aile à la fois de support de la platine supérieure 360 et de fixation de la console 300 sur la barre 12 du chariot 10.

Les deux ailes verticales 400 et la platine supérieure 360 sont ici
5 réalisées d'une seule pièce par moulage en matière plastique pour constituer la console 300. Des nervures de renfort 380 sont ménagées sous la face inférieure de la platine 360.

Chaque aile latérale 400 est en forme générale d'une plaque qui s'étend dans un plan vertical et qui, en position assemblée et fixée de la
10 console sur le chariot, s'étend sensiblement dans le même plan que le montant 13 associé.

Conformément à l'invention, les ailes latérales 400 sont conçues pour assurer le montage et la fixation de la console 300 sur le chariot, sans coopérer avec la barre ou poignée de manœuvre 12 qui conserve sa
15 fonction.

La conception selon cette forme de réalisation de l'invention ne nécessite aucune modification du chariot 10 existant pour le montage et la fixation de la console 300.

Chaque aile latérale 400 comporte, à son extrémité globalement
20 inférieure, un logement 440 qui est réalisé venu de matière par moulage.

La forme et le profil du logement 440 sont complémentaires de ceux de la pièce d'assemblage 13.

Le logement 440 est ouvert transversalement vers l'intérieur et verticalement selon la direction longitudinale et vers le bas.

25 Le logement 440 est délimité transversalement vers l'extérieur par une paroi latérale plane de fond 460 qui s'étend longitudinalement dans un plan vertical et par une paroi latérale 480 qui épouse la partie complémentaire convexe de la pièce d'assemblage 13.

La paroi latérale 480 comporte un tronçon supérieur arrière 500 en
30 arc de cylindre concave sensiblement, coaxial à l'axe A de la barre de manœuvre 12.

La paroi latérale 480 comporte aussi deux tronçons parallèles plans 520 en vis-à-vis.

La paroi latérale 480 comporte en outre un rebord 481 s'étendant perpendiculairement à ladite paroi latérale 480 et sensiblement dans un plan
5 parallèle au plan de la paroi de fond 460.

La profondeur, selon la direction transversale, du logement 440 est telle que, en position montée, la pièce d'assemblage 13 est entièrement logée dans le logement 440 et qu'il est ménagé un espace entre le rebord 481 et la pièce d'assemblage dans lequel il est possible de loger une plaque
10 de fermeture 540 du logement 440.

La fonction de la plaque 540 comme précédemment décrit est de fermer transversalement le logement 440 pour y emprisonner la pièce d'assemblage 13.

La plaque de fermeture 540 est délimitée par deux faces principales
15 parallèles et opposées, respectivement intérieure 560i et extérieure 560e, s'étendant sensiblement longitudinalement dans un plan vertical.

La plaque de fermeture 540 est délimitée par deux bords latéraux parallèles et opposés 580 qui sont aptes à être reçus entre les deux tronçons parallèles plans 520 du logement 440, avec un jeu faible de manière que la
20 plaque de fermeture 540 soit logée à l'intérieur du logement 440.

La fixation de la plaque de fermeture 540 sur l'aile latérale 400 est ici assurée par l'engagement de ladite plaque dans l'espace ménagé entre la pièce d'assemblage 13 et le rebord 481 de la paroi latérale avec un jeu faible.

25 Afin d'immobiliser l'aile 400 avec sa plaque de fermeture 540 pratiquement sans jeu, par rapport à la pièce d'assemblage 13, la plaque de fermeture 540 est délimitée longitudinalement vers le haut et vers l'arrière par une partie complémentaire convexe de la pièce d'assemblage 13.

Plus précisément, la plaque de fermeture 540 est délimitée par un
30 bord d'extrémité arrière concave 660 qui épouse une partie complémentaire convexe de la surface périphérique 21 convexe du tronçon 19 de la pièce d'assemblage 13.

De par cette coopération, et du fait que le tronçon 500 épouse lui aussi pratiquement sans jeu la paroi supérieure en arc de tore convexe 17, l'aile latérale 400 est immobilisée sans jeu par rapport à la pièce d'assemblage 13, et donc par rapport au montant 14.

5 Selon une forme de réalisation préférée, la face principale extérieure 560e, s'étendant sensiblement longitudinalement dans un plan vertical présente une partie centrale 562 de la face extérieure 560e en saillie par rapport aux bords longitudinaux 561. La plaque de fermeture 540 est alors engageable dans l'espace entre la pièce d'assemblage 13 et le rebord 481,
10 les bords longitudinaux 561 se logeant derrière le rebord 481 tandis que la partie centrale 562 est de forme complémentaire au rebord 481 s'étend dans le même plan vertical que ledit rebord 481.

La face intérieure 560i de la plaque de fermeture 540 peut en outre être ménagée légèrement concave de sorte à s'adapter de manière
15 appropriée sur la pièce d'assemblage 13.

De manière à verrouiller l'engagement de la plaque de fermeture 540 dans le logement 440, on peut prévoir des moyens de verrouillage tels que des ergots 90 ménagés en saillie au niveau des bords longitudinaux 56 de la plaque de fermeture 540 encliquetables dans des lumières 481a ménagés de
20 manière complémentaire dans le rebord 481.

Ces ergots 90 de forme triangulaire présentent une pente 90a inclinée facilitant l'engagement de la plaque de fermeture 540 dans le logement 440 entre la pièce d'assemblage 13 et le rebord 481. Puis la pente inclinée 90a se poursuit par une paroi verticale 90b destinée à venir en butée
25 contre le bord de la lumière 481a une fois la plaque de fermeture 540 logée dans le logement 440 de sorte que cette butée de l'ergot 90 empêche le déverrouillage de la plaque de fermeture 540.

Pour renforcer la platine 360 dans sa portion centrale, on peut prévoir une béquille 700 moulée en matière plastique qui est interposée
30 verticalement entre la face inférieure 350 de la platine 360 et la portion en vis-à-vis de la barre de manœuvre 12.

La béquille 700 peut être fixée à la platine 360 par un ergot venu de moulage 720a pour former un tout avec cette dernière, l'extrémité libre inférieure de la béquille 700 comportant une portion tubulaire ouverte 740 complémentaire du profil de la barre 12. Une telle portion tubulaire 740
5 enserme la barre 12 et permet de maintenir de manière encore plus sûre la console sur le chariot. La partie supérieure 720 de la béquille 700 présente un profil complémentaire de celui de la face inférieure de la platine 360.

La béquille 700 peut par exemple être centrée transversalement en laissant ainsi libre la quasi-totalité de la longueur de la barre de manœuvre
10 12 pour sa préhension par l'utilisateur du chariot 10, la barre 12 pouvant bien entendu aussi être équipée librement d'un monnayeur.

La béquille 700 peut aussi occuper une série d'autres positions en insérant l'ergot 720a dans l'un des trous 730 prévus à cet effet. Il est ainsi possible de placer la béquille en fonction par exemple de la présence et de la
15 position d'un monnayeur sur le chariot à équiper.

La face supérieure 370 de la platine arrière 360 délimite notamment un espace publicitaire 80 apte à recevoir par exemple un dépliant ou une plaquette 78 amovible et fixé au moyen d'une pince élastique 76 comme vu
précédemment.

REVENDICATIONS

1. Console (30) apte à équiper un chariot roulant (10), le chariot étant
- du type comportant deux montants latéraux parallèles opposés (14)
d'orientation longitudinale qui s'étendent globalement vers le haut et vers
5 l'arrière, et entre lesquels s'étend une barre (12) horizontale transversale
cylindrique de section circulaire pour la manœuvre du chariot (10) par un
utilisateur situé longitudinalement derrière le chariot ;
- et du type dans lequel l'extrémité supérieure de chaque montant
latéral est munie d'une pièce d'assemblage (13), de forme générale convexe,
10 qui reçoit l'extrémité supérieure du montant correspondant, et qui comporte
une protubérance (19) qui s'étend horizontalement et transversalement vers
l'intérieur pour coopérer avec une extrémité libre de la barre tubulaire (12) de
manœuvre du chariot,
la console (30) étant du type comportant :
- 15 * une platine transversale (36, 360) en forme générale de plaque qui
s'étend globalement horizontalement, au voisinage de la barre de manœuvre
(12), notamment pour constituer un support d'affichage publicitaire ; et
* deux ailes latérales verticales parallèles (40, 400) de support de la
platine (36, 360) et de fixation de la console (30, 300) sur le chariot (10) dont
20 chacune comporte une ouverture apte à être traversée par la barre de
manœuvre (12),
caractérisée en ce que chaque aile latérale (40, 400) comporte :
- un logement (44, 440) qui est de forme complémentaire du contour
externe de la pièce associée d'assemblage (13) de la barre de manœuvre
25 (12) et qui est ouvert transversalement vers l'intérieur ;
- et une plaque (54, 540) de fermeture dudit logement (44, 440) qui est
apte à être fixée sur l'aile latérale (40, 400) pour enfermer ladite pièce
d'assemblage (13) transversalement dans ledit logement (44, 440) et pour
immobiliser l'aile latérale (40) sur ladite pièce d'assemblage (13).
- 30 2. Console (30) selon la revendication précédente, caractérisée en
ce que ledit logement (44, 440) est délimité par une paroi latérale plane de
fond (46, 460) qui s'étend longitudinalement dans un plan vertical et par une

paroi latérale (48, 480) qui épouse une partie complémentaire convexe de ladite pièce d'assemblage (13), et en ce que ladite plaque de fermeture (54, 540) est délimitée par une face latérale plane (56e, 560e) qui s'étend longitudinalement dans un plan vertical et par un bord d'extrémité arrière
5 concave (66, 660) qui épouse une partie complémentaire convexe (19, 21) de ladite pièce d'assemblage (13).

3. Console selon la revendication précédente, caractérisée en ce que ladite paroi latérale (48, 480) comporte un tronçon en arc de cylindre concave (50, 500) sensiblement coaxial à ladite barre de manœuvre (12), et
10 en ce que ledit bord d'extrémité arrière concave comporte un tronçon en arc de cylindre (66, 660) sensiblement coaxial à ladite barre de manœuvre (12).

4. Console selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, caractérisée en ce que ladite plaque (54, 540) est délimitée par deux bords latéraux (58, 580) parallèles et opposés qui sont reçus entre deux tronçons
15 parallèles en vis-à-vis (52, 520) de ladite paroi latérale (48, 480) de manière que la plaque de fermeture (54, 540) soit logée à l'intérieur dudit logement (54, 540).

5. Console selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que ladite plaque de fermeture (54) est fixée sur l'aile
20 latérale (40) au moyen d'au moins une tige de fixation (60) qui s'étend à travers des trous complémentaires alignés (62, 64) de la plaque de fermeture (54) et de l'aile latérale associée (40).

6. Console selon l'une quelconque des revendications 2 à 4 caractérisée en ce que la paroi latérale (480) comporte un rebord (481)
25 s'étendant parallèlement à la paroi latérale plane de fond (460) dudit logement (440), ledit rebord (481) délimitant entre lui et la pièce d'assemblage (13) un espace dans lequel la plaque de fermeture (540) est engageable pour fermer ledit logement (440) .

7. Console selon la revendication précédente, caractérisée en ce que
30 la plaque de fermeture (540) comporte sur sa face latérale plane (560e), une partie centrale (562) qui se trouve en saillie par rapport aux bords longitudinaux (561) de ladite face latérale (560e), la plaque de fermeture

(540) étant engageable dans l'espace entre la pièce d'assemblage (13) et le rebord (481), lesdits bords longitudinaux (561) se logeant derrière le rebord (481) tandis que la partie centrale (562) de la plaque (540) en saillie se loge dans l'espace défini par le rebord (481) dans le même plan que celui-ci.

5 8. Console selon l'une des revendications 6 et 7, caractérisée en ce que la plaque de fermeture (540) comporte des moyens de verrouillage de son engagement dans le logement (440) tels que des ergots (90) ménagés en saillie au niveau des bords longitudinaux (561) de la plaque de fermeture (540) encliquetables dans des lumières (481a) ménagés de manière
10 complémentaire dans le rebord (481).

 9. Console selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que ledit logement (44, 440) est ouvert longitudinalement vers l'avant de manière à permettre la mise en place de l'aile latérale (40, 400) sur ladite pièce d'assemblage (13) par introduction de ladite pièce
15 d'assemblage (13) dans le logement (44, 440) selon une direction longitudinale et verticale.

 10. Console selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la plaque (54, 540) est réalisée sous la forme d'une pièce distincte qui est fixée entre les extrémités supérieures libres en vis-à-
20 vis (39) des ailes latérales (40).

 11. Console selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la platine, les ailes latérales (40, 400) et les plaques de fermeture (54, 540) sont réalisées par moulage en matière plastique.

 12. Console selon l'une quelconque des revendications précédentes,
25 caractérisée en ce que la console (30, 300) présente une symétrie générale de conception par rapport à un plan longitudinal et vertical médian.

 13. Console selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que les deux ailes verticales (400) et la platine supérieure (360) sont réalisées d'une seule pièce par moulage en matière plastique pour
30 constituer la console 300.

 14. Console selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comporte une béquille (70, 700) apte à être

interposée entre la paroi cylindrique convexe de la barre de manœuvre (12) et une portion centrale en vis-à-vis de la face inférieure (35, 350) de la platine (36, 360).

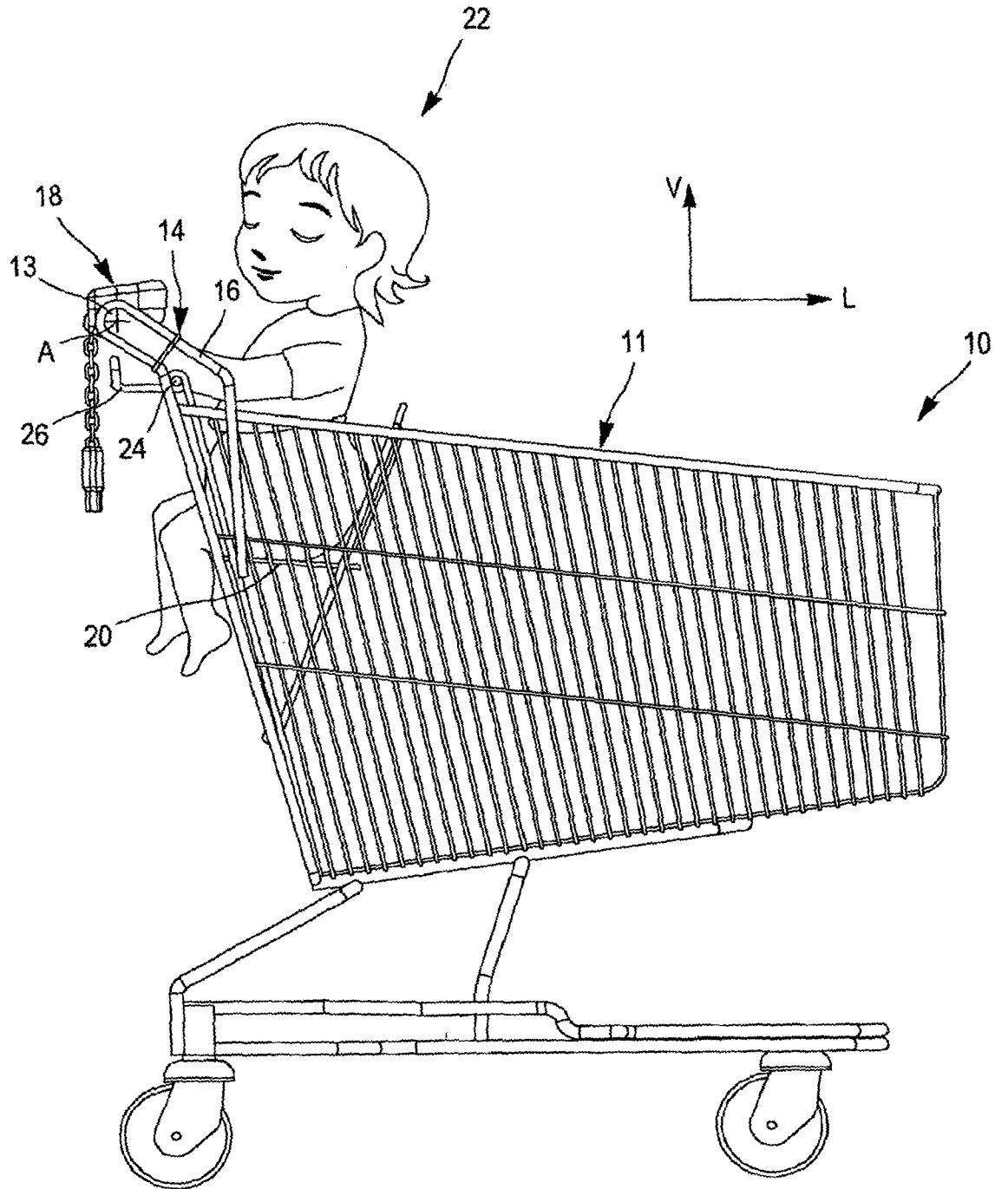
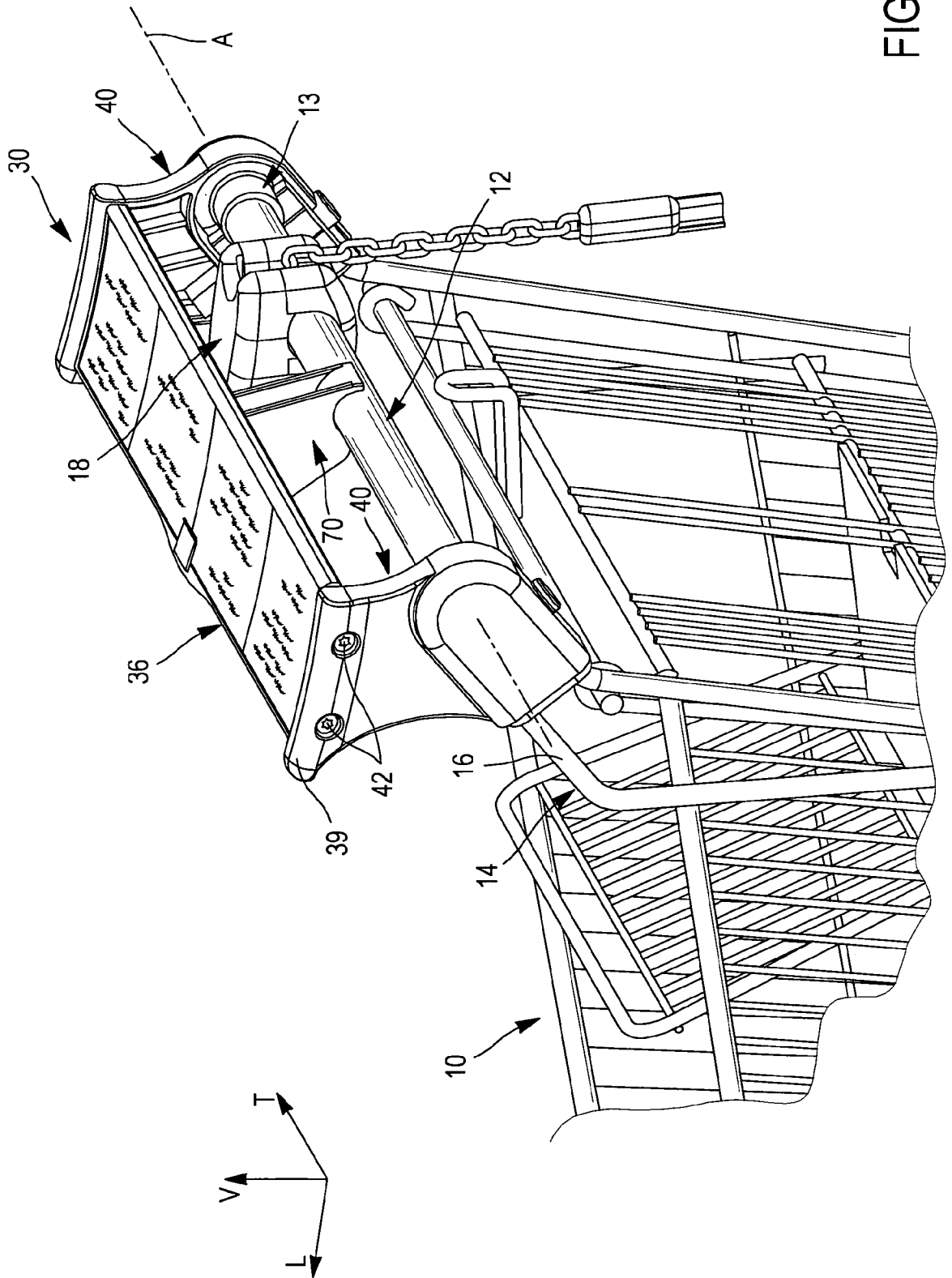


FIG. 1

FIG. 2



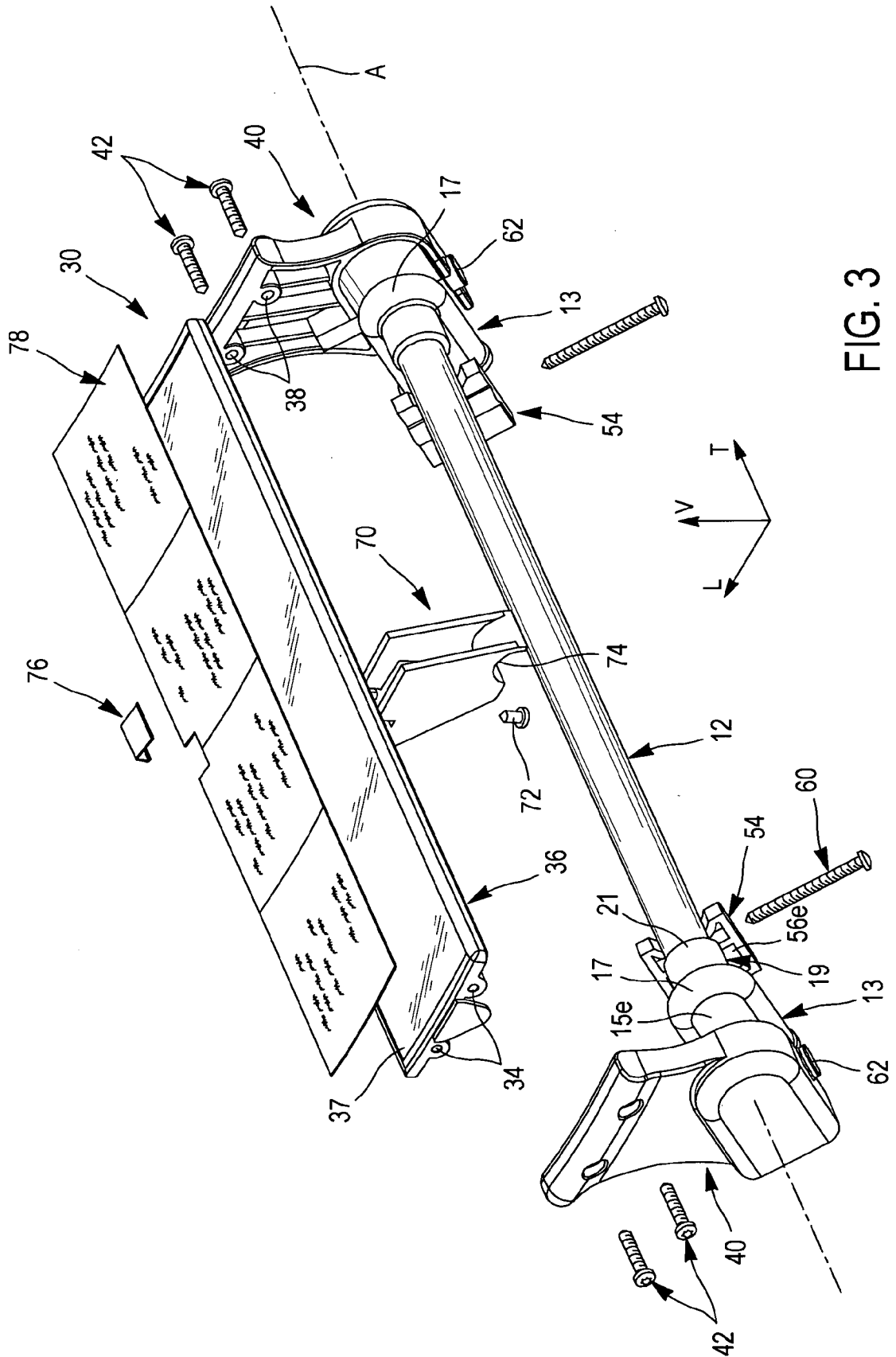


FIG. 3

4 / 10

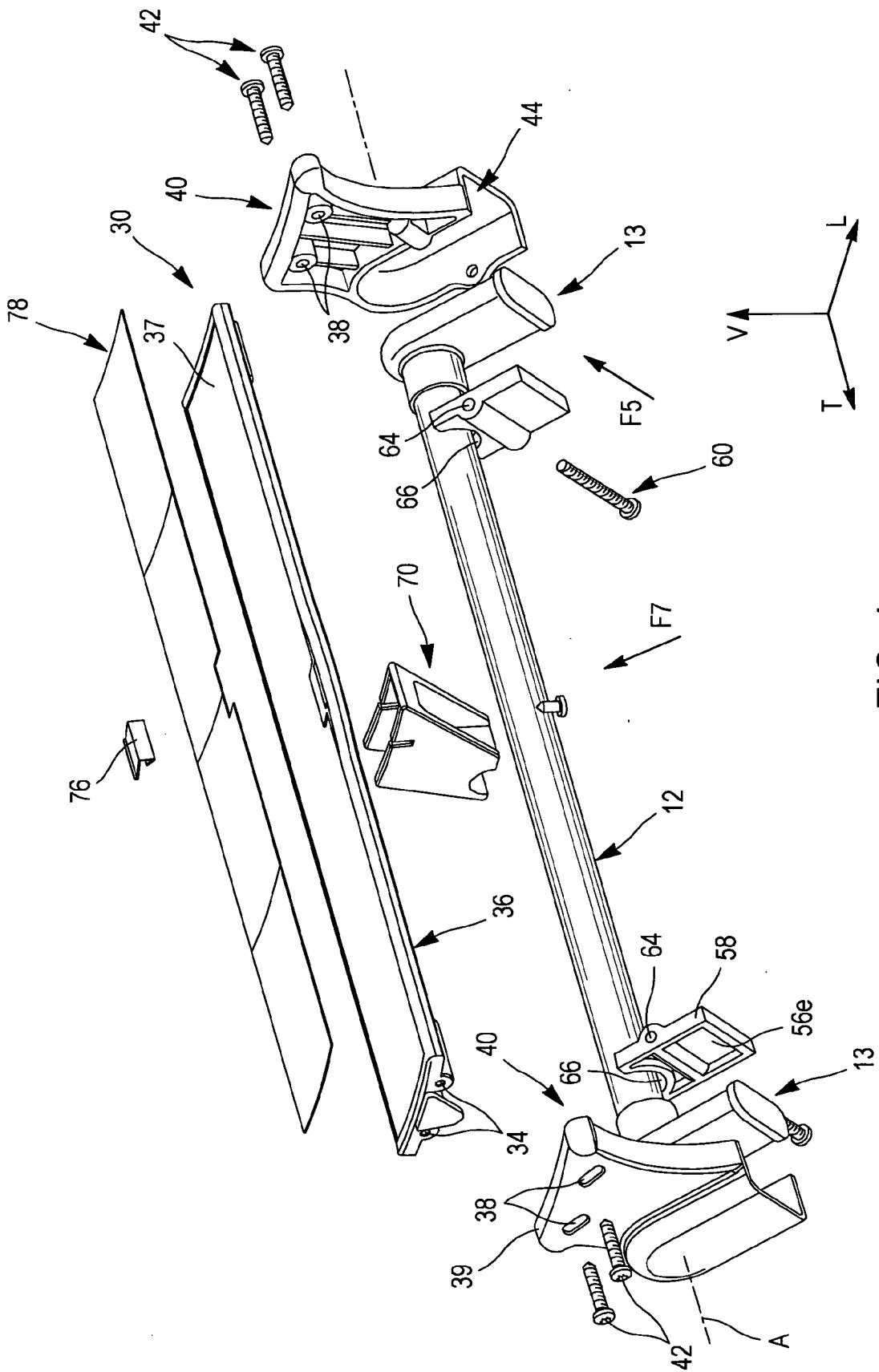


FIG. 4

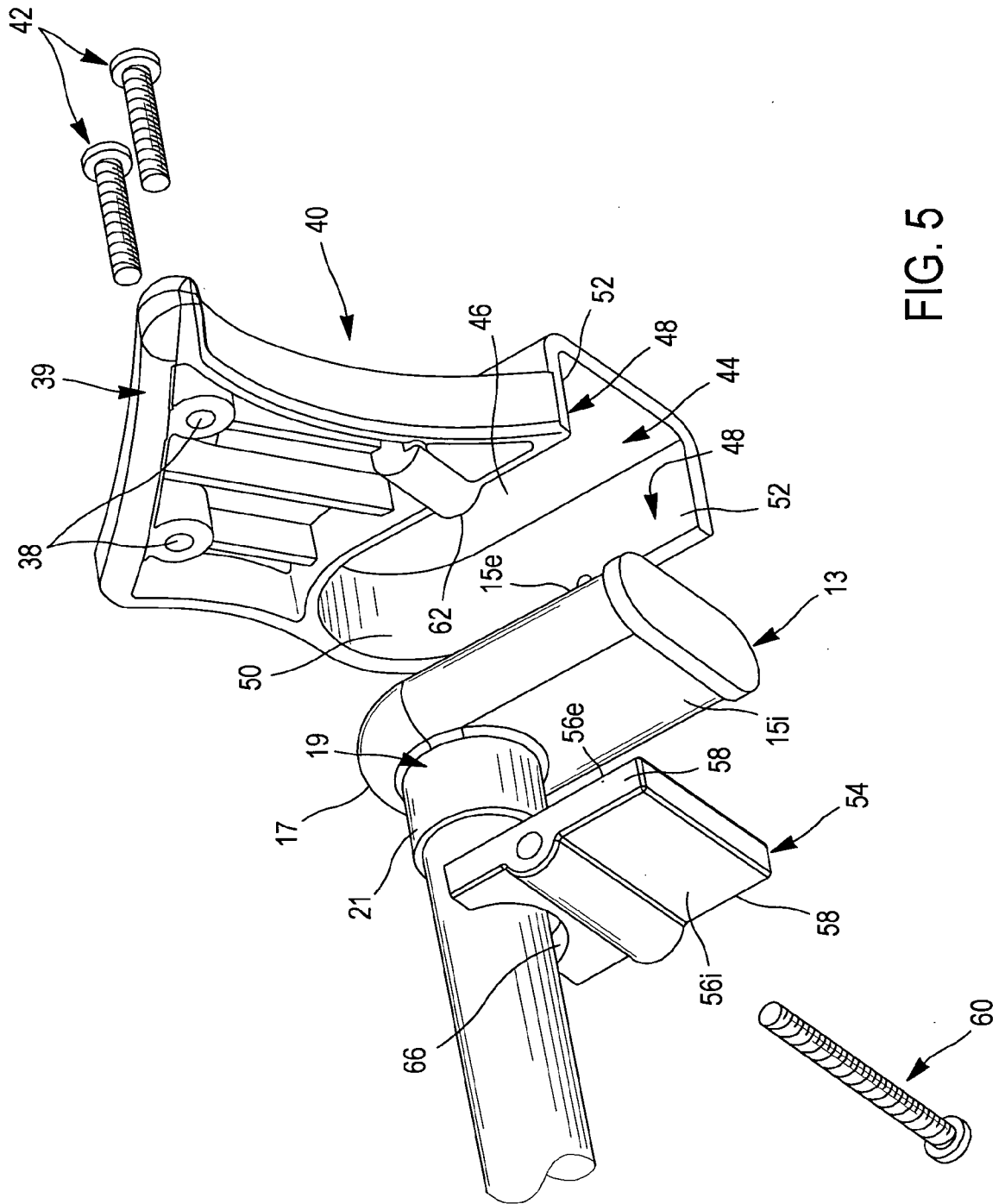


FIG. 5

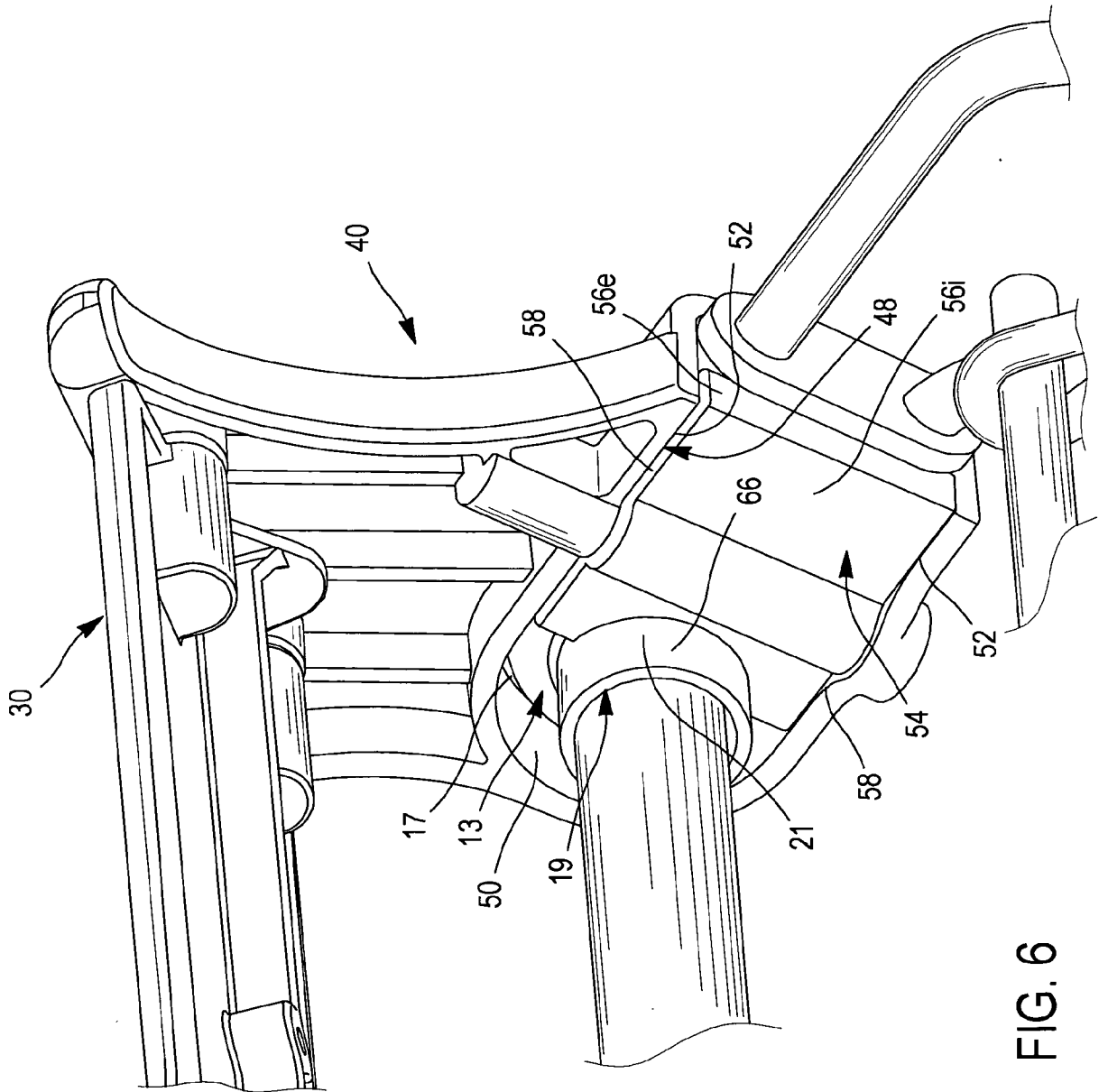
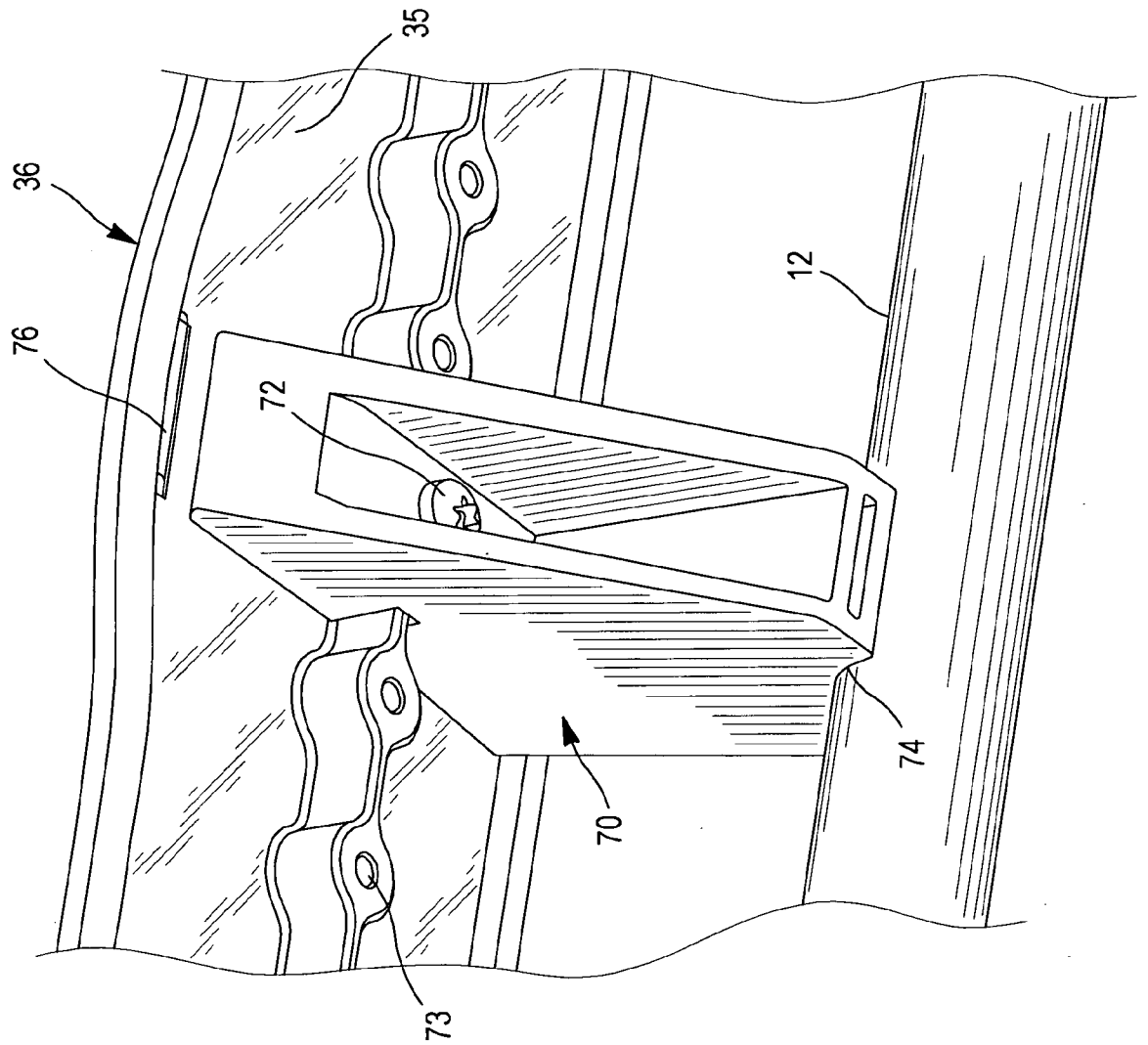
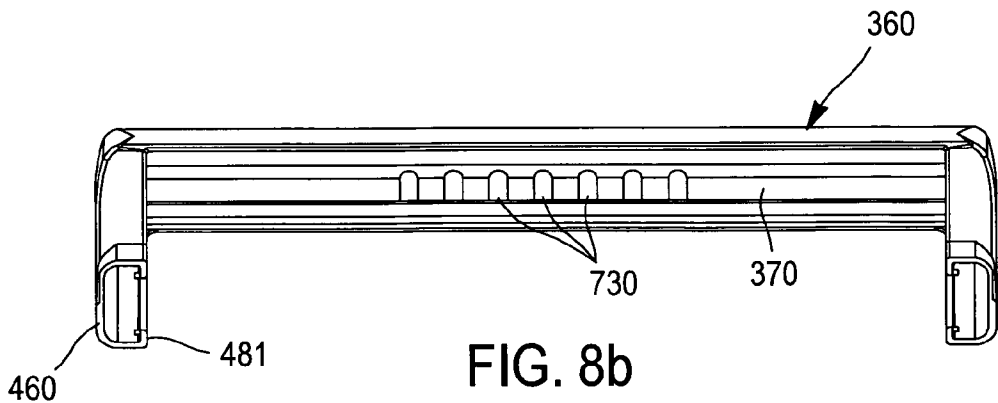
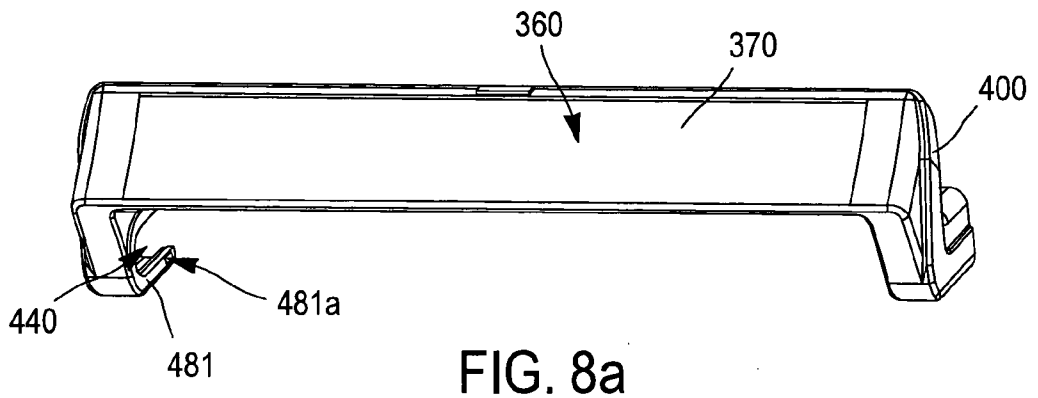
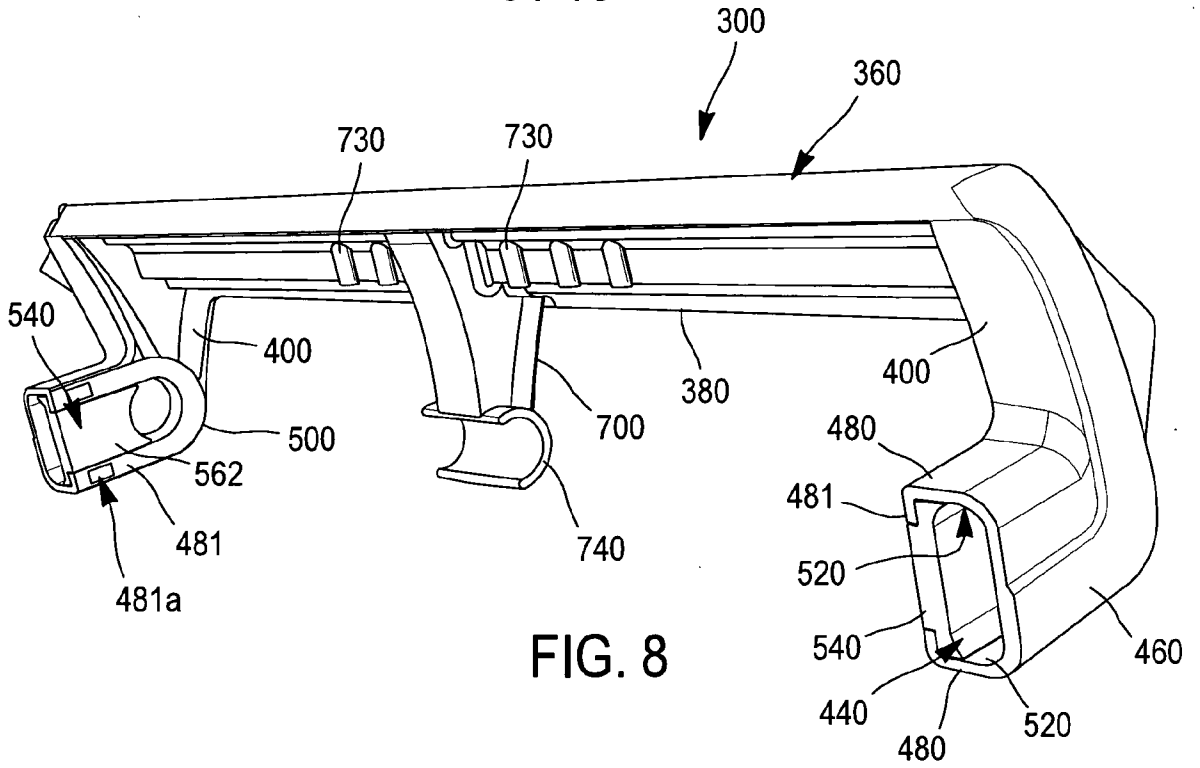


FIG. 6

FIG. 7



8 / 10



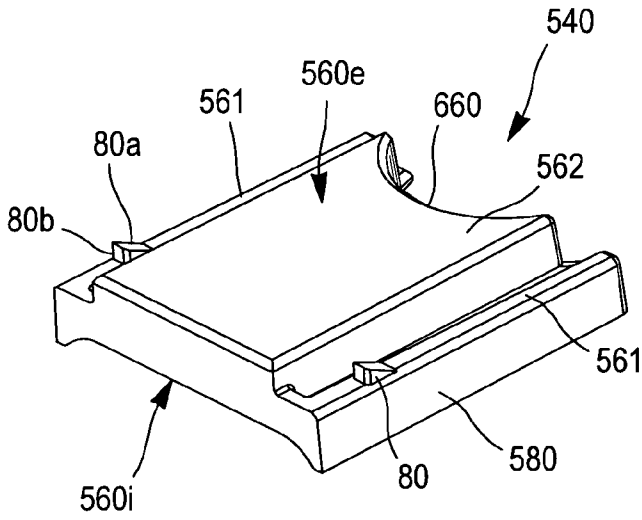


FIG. 9a

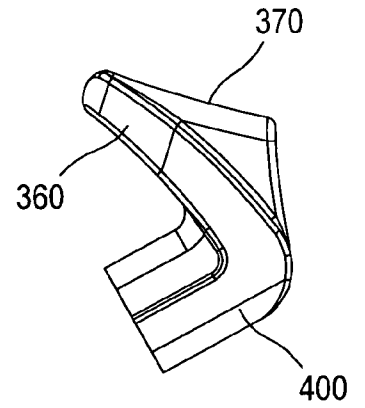


FIG. 8c

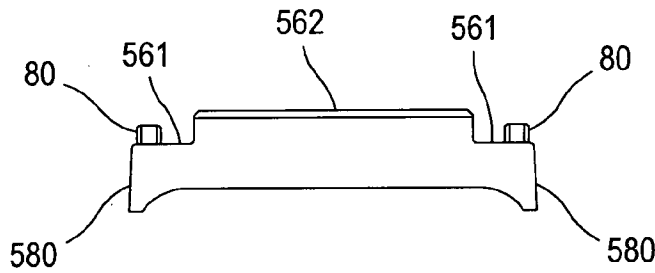


FIG. 9c

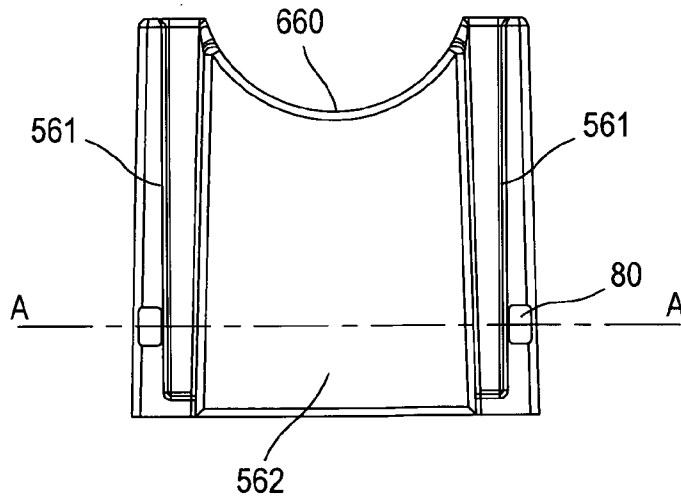


FIG. 9b

10 / 10

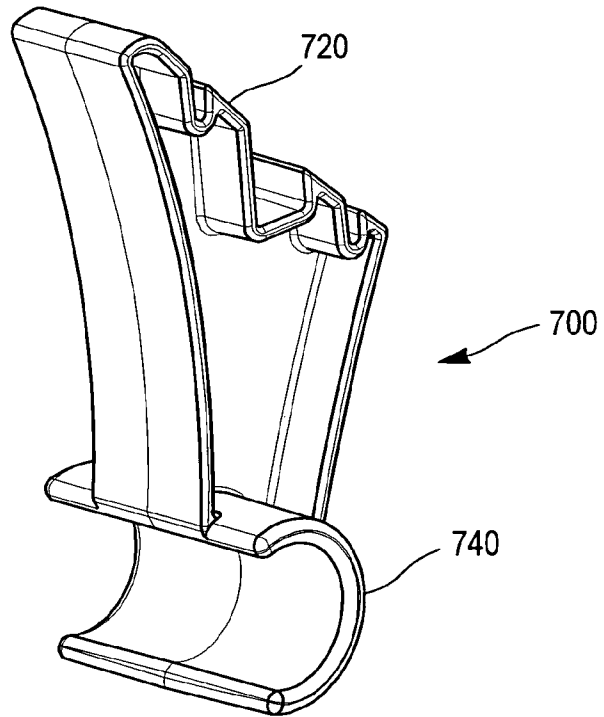


FIG. 10

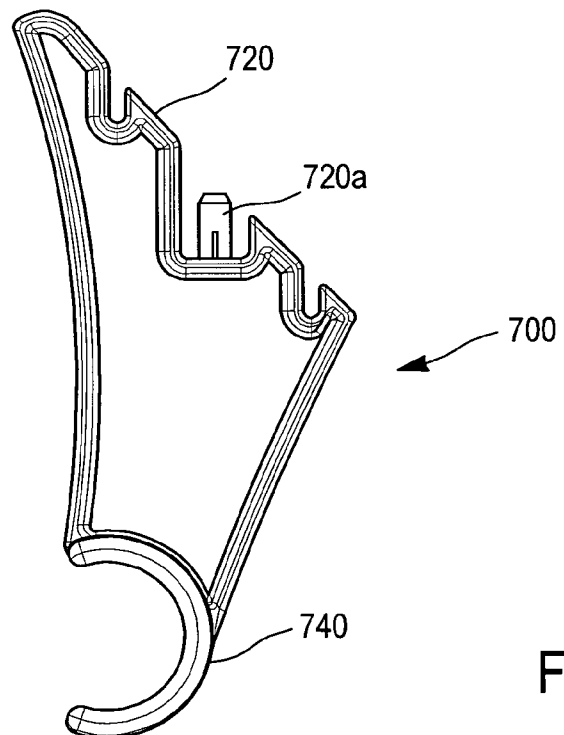


FIG. 11

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2009/050147

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER INV. B62B3/14 B62B5/06 G09F3/20 G09F23/06		
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC		
B. FIELDS SEARCHED		
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols) B62B G09F		
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched		
Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used) EPO-Internal		
C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	FR 2 902 738 A (ITO SARL [FR]) 28 December 2007 (2007-12-28) page 7, line 16 - page 8, line 15; figures 2,4,6	1-14
A	FR 2 208 623 A (CAPILOC HOLDING SA [CH]) 28 June 1974 (1974-06-28) the whole document	1-14
A	US 3 912 291 A (FRISCH DONALD H) 14 October 1975 (1975-10-14) the whole document	1-14
A	WO 2005/052899 A (SONNENDORFER HORST [DE]; WIETH FRANZ [DE]) 9 June 2005 (2005-06-09) cited in the application the whole document	1-14
	-/--	
<input checked="" type="checkbox"/> Further documents are listed in the continuation of Box C. <input checked="" type="checkbox"/> See patent family annex.		
* Special categories of cited documents :		
A document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance *E* earlier document but published on or after the international filing date *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified) *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed		*T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art. *&* document member of the same patent family
Date of the actual completion of the international search 19 juin 2009		Date of mailing of the international search report 26/06/2009
Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016		Authorized officer Gineste, Bertrand

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No

PCT/FR2009/050147

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	EP 1 344 705 A (MYERS LORRAINE PATRICIA [GB]) 17 September 2003 (2003-09-17) the whole document -----	1-14
A	DE 86 17 105 U1 (SONNENDORFER, HORST; WIETH, FRANZ, DIPL.-ING. , 8034 GERMERING, DE) 7 August 1986 (1986-08-07) the whole document -----	1-14

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2009/050147

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
FR 2902738	A	28-12-2007	NONE	
FR 2208623	A	28-06-1974	NONE	
US 3912291	A	14-10-1975	NONE	
WO 2005052899	A	09-06-2005	BR PI0416244 A CA 2556197 A1 CN 1906652 A DE 20318482 U1 EP 1723626 A1 KR 20060129235 A	09-01-2007 09-06-2005 31-01-2007 11-03-2004 22-11-2006 15-12-2006
EP 1344705	A	17-09-2003	AT 433404 T GB 2386354 A US 2003221283 A1	15-06-2009 17-09-2003 04-12-2003
DE 8617105	U1	07-08-1986	NONE	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2009/050147

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. B62B3/14 B62B5/06 G09F3/20 G09F23/06		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE		
Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) B62B G09F		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	FR 2 902 738 A (ITO SARL [FR]) 28 décembre 2007 (2007-12-28) page 7, ligne 16 - page 8, ligne 15; figures 2,4,6	1-14
A	FR 2 208 623 A (CAPILOC HOLDING SA [CH]) 28 juin 1974 (1974-06-28) le document en entier	1-14
A	US 3 912 291 A (FRISCH DONALD H) 14 octobre 1975 (1975-10-14) le document en entier	1-14
A	WO 2005/052899 A (SONNENDORFER HORST [DE]; WIETH FRANZ [DE]) 9 juin 2005 (2005-06-09) cité dans la demande le document en entier	1-14
	----- -/--	
<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents <input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
A document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée		*T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier *&* document qui fait partie de la même famille de brevets
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 19 juin 2009		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 26/06/2009
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé Gineste, Bertrand

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2009/050147

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	EP 1 344 705 A (MYERS LORRAINE PATRICIA [GB]) 17 septembre 2003 (2003-09-17) le document en entier -----	1-14
A	DE 86 17 105 U1 (SONNENDORFER, HORST; WIETH, FRANZ, DIPL.-ING. , 8034 GERMERING, DE) 7 août 1986 (1986-08-07) le document en entier -----	1-14

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2009/050147

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2902738	A	28-12-2007	AUCUN	
FR 2208623	A	28-06-1974	AUCUN	
US 3912291	A	14-10-1975	AUCUN	
WO 2005052899	A	09-06-2005	BR PI0416244 A CA 2556197 A1 CN 1906652 A DE 20318482 U1 EP 1723626 A1 KR 20060129235 A	09-01-2007 09-06-2005 31-01-2007 11-03-2004 22-11-2006 15-12-2006
EP 1344705	A	17-09-2003	AT 433404 T GB 2386354 A US 2003221283 A1	15-06-2009 17-09-2003 04-12-2003
DE 8617105	U1	07-08-1986	AUCUN	